



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE d'USSAC

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Dont pouvoir(s) : 10

Date de la convocation : 28/05/2026

Date de publicité de la convocation :

28/05/2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin, à 14h40**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Patrick CHANOURDIE**.

Étaient présents : M. Patrick CHANOURDIE, M. Alain GENESTE, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, Mme Cindy REYNIER, M. Michel LACHAMBRE, M. Philippe CUYNET, Mme Hélène STEPHANO, M. Francis TEYSSANDIER, M. Thierry COUTURIER, M. Gérard FEYDEL, Mme Laurence RAFFAILLAC, Mme Joëlle GOULMY, M. Pascal CASTELLI, Mme Catherine LÉVÈQUE-CHEVREUIL, M. Jean-Philippe BOSSELUT.

Étaient absents excusés : Mme Corinne BOUSQUET, Mme Brigitte LONGY, M. Michel ROUHAUD, Mme Valérie PLANADE, Mme Karine NICOLAU-OLIVER, Mme Aurélie VAUZOU, M. Julien ROBIN, M. Pierre-Clément BRUNET, Mme

Annabelle DHONDT, M. Philippe BATISTA.

Était absent : M. Vincent DUROT.

Procurations : Mme Corinne BOUSQUET en faveur de M. Jacques LACOMBE, Mme Brigitte LONGY en faveur de M. Alain GENESTE, M. Michel ROUHAUD en faveur de Mme Hélène STEPHANO, Mme Valérie PLANADE en faveur de M. Philippe CUYNET, Mme Karine NICOLAU-OLIVER en faveur de M. Francis TEYSSANDIER, Mme Aurélie VAUZOU en faveur de M. Patrick CHANOURDIE, M. Julien ROBIN en faveur de Mme Laurence RAFFAILLAC, M. Pierre-Clément BRUNET en faveur de Mme Monique MAS, Mme Annabelle DHONDT en faveur de M. Thierry COUTURIER, M. Philippe BATISTA en faveur de M. Jean-Philippe BOSSELUT.

Mme Cindy REYNIER est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**OBJET : création d'emplois permanents – Filière police municipale**

En application des dispositions de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La municipalité souhaite engager une politique volontariste en matière de sécurité et de tranquillité publiques afin de répondre aux attentes de la population et aux enjeux croissants de prévention et de protection sur le territoire communal. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de créer un service de police municipale chargé d'assurer une présence de proximité, de renforcer la sécurité des personnes et des biens, de veiller au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques, en complémentarité avec les forces de sécurité de l'État. La création d'un poste d'agent de police municipale permettra ainsi d'améliorer la qualité du service public rendu aux administrés, de développer des actions de prévention et de médiation, et de garantir une intervention plus réactive face aux incivilités et troubles du quotidien.

Dans l'objectif d'élargir le champ des grades de recrutement, le maire propose la création des emplois suivants, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :



- un emploi de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- un emploi de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet,

Au vu de l'application de l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique, chacun des emplois pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 332-14 du Code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Ses niveaux de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : recrutement entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> échelon du grade et rémunération selon l'indice brut correspondant à l'échelon.

Ces emplois pourront également être pourvu par contrat, en vue d'une titularisation, sur le fondement de la procédure dérogatoire prévue à l'article L. 352-4 du Code général de la fonction publique, qui permet le recrutement d'une personne reconnue travailleur handicapé, à condition qu'elle dispose du niveau de diplôme requis pour l'accès au grade visé et sous réserve des conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

- adopte ces propositions de création de postes et décide de modifier le tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

VOTANTS : 26  
POUR : 21  
CONTRE : 1  
ABSTENTION(S) : 4

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 08/06/2026



Pour extrait certifié conforme,  
le maire,

Patrick CHANOURDIE

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Commune d'USSAC

## ▷ TABLEAU des EMPLOIS au 01/09/2026 ◁

(annexé à la délibération n° 2026/047 du 05/06/2026 ayant pour objet la création d'emplois permanents)

FILIERES - CADRES D'EMPLOI et GRADES	EMPLOIS OUVERTS au 01/09/2026	TEMPS de TRAVAIL hebdomadaire
<b>○ FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<i>* Cadre d'emplois des attachés territoriaux</i>		
Attaché principal	1	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>		
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	22h00 hebdomadaires
Adjoint administratif	4	Temps complet
<b>○ FILIERE TECHNIQUE</b>		
<i>* Cadre d'emplois des techniciens</i>		
Technicien	2	Temps complet
<i>* Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>		
Agent de maîtrise principal	4	Temps complet
Agent de maîtrise principal	1	30h00 hebdomadaires
Agent de maîtrise	3	Temps complet
	1	30h00 hebdomadaires
<i>* Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	Temps complet
Adjoint technique	5	Temps complet
	1	25h50 hebdomadaires
	1	30h00 hebdomadaires
	1	21h15 hebdomadaires
	1	07h00 hebdomadaires
<b>○ FILIERE POLICE</b>		
<i>* Cadre d'emplois des agents de police municipale</i>		
Gardien-brigadier	1	Temps complet
Brigadier chef-principal	1	Temps complet
<b>○ FILIERE ANIMATION</b>		
<i>* Cadre d'emplois des adjoints d'animation</i>		
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps complet
Adjoint d'animation	2	Temps complet
Adjoint d'animation	1	28h00 hebdomadaires
Adjoint d'animation	1	08h50 hebdomadaires
<b>○ FILIERE MÉDICO-SOCIALE</b>		
<i>* Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</i>		
Agent spé. ppal de 1 <sup>ère</sup> cl. des écoles mat.	4	Temps complet
Agent spé. ppal de 2 <sup>ème</sup> cl. des écoles mat.	1	Temps complet
	1	32h00 hebdomadaires

46,72 ETP



Le maire,

Patrick CHANOURDIE





Publié le : 08/06/2026 11:42 (Europe/Paris)

Par : Maxence M.

[https://www.ussac.fr/documents\\_administratifs/65341](https://www.ussac.fr/documents_administratifs/65341)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'emplois permanents - Filière police

---

Date de transmission de l'acte : 05/06/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 05/06/2026

---

Numéro de l'acte : MA-DEL-2026047 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260605-MA-DEL-2026047-DE

---

Date de décision : 05/06/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. création, transformation et suppression de poste délibérations



